Publication électronique des actes archivés (CCAS)

Retrouvez dans cette rubrique les actes réglementaires archivés du Centre communal d'action sociale (CCAS) depuis le 1er juillet 2022.

Depuis le 1er juillet 2022, le législateur a supprimé l'obligation tenant à l'affichage et à la publication des actes réglementaires des communes sur papier (ordonnance n° 2021-1310 et décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021). La publicité sur le site Internet de la Ville devient donc la formalité obligatoire.

Objectifs de cette réforme

- Simplifier et harmoniser les outils dont disposent les collectivités territoriales pour assurer l''information du public
- Renforcer le recours à la dématérialisation

Finances locales - Archives +

Finances locales (archives)↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE	INTITULÉ ET LIEN	DATE DE MISE EN LIGNE

Institutions et vie politique - Archives

Institutions et vie politique (archives)↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE	INTITULÉ ET LIEN	DATE DE MISE EN LIGNE

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS